

SUITE DE L'ARTICLE DES SOURDS MUETS.

C'est dans les pays montagneux, boisés, abondamment arrosés, que l'on trouve la plus grande agglomération de sourds-muets. La Suisse est à cet égard une des contrées les plus malheureuses. Tandis que communément la proportion des sourds-muets, relativement à la population, est de 1 à 1,600, elle est en Suisse de 1 à 500; et encore observerons-nous une grande inégalité sous ce rapport entre les divers cantons, ainsi qu'on peut le voir dans le tableau suivant donné par M. Bernoulli de Bâle :

CANTONS.	POPULATION.	SOURDS-MUETS.	RAPPORT EN NOMBRES ROUNDS.
Zurich,	220,000	225	1 : 1000
Vaud,	155,000	152	1 : 1000
Bâle,	50,000	100	1 : 500
Argovic,	120,000	300	1 : 400
Berne,	350,000	1000	1 : 350

On remarque, dans ce recensement, que le pays de Berne, tout coupé de hautes montagnes et de vallées profondes, offre le plus grand nombre de sourds-muets. Dans le pays de Vaud et le canton de Zurich, qui n'ont que peu de hautes montagnes, cette infirmité est bien moins commune. La même inégalité qu'on trouve dans la répartition des sourds-muets, entre les différents cantons, se reproduit encore entre les diverses communes d'un même canton. Ainsi, des 122 communes du canton de Vaud, 68 n'ont pas de sourds-muets. Il en est 50 qui n'ont chacune qu'un ou deux sourds-muets, tandis que dans quatre communes on en trouve cent répartis dans les proportions suivantes :

COMMUNES.	POPULATION.	SOURDS-MUETS.	RAPPORT.
Aubonne,	6,634	20	1 : 333
Valle,	3,934	12	1 : 328
Peterlingen,	6,095	25	1 : 244
Moudon,	6,602	43	1 : 153

Dans le canton de Zurich la commune de Weyach, sur 698 habitants, compte 11 sourds-muets; c'est un sourd-muet sur 65 habitants. Il paraît qu'il y a des localités où cette proportion est plus grande encore : la *Gazette de New-York* assure que dans le New-Hampshire, on trouve un sourd-muet sur 50 habitants dans la population noire.

L'institution des sourds-muets à Hartford, dans le Connecticut, fondée en 1816 par M. Gallaudet, et qui s'est de suite placée au premier rang des institutions de ce genre, a donné, dans ses rapports annuels, le premier exemple de recherches statistiques sur les sourds-muets.

Cet établissement, depuis sa fondation jusqu'en 1829, avait reçu 279 élèves, dont 157 garçons et 122 filles. De ce nombre, 116 sourds-muets de naissance; 135 qui avaient perdu l'ouïe dans leurs premières années; 28 dont l'infirmité n'avait pas une origine connue.

Des 135 élèves atteints d'une surdité accidentelle, 15 avaient perdu l'ouïe peu après leur naissance; 29 dans la première année; 68 entre un et quatre ans; 14 entre quatre et cinq ans; 9 entre cinq et sept ans.

De 44 cas où la cause de la surdité avait été constatée, 22 provenaient de la fièvre scarlatine; 6, de fièvres indéterminées; 7, de la rougeole; 2, d'affections cérébrales; 1, de la petite-vérole; 1, de la coqueluche; 1, d'une détonation de canon; 4, de chutes graves.

De 54 sourds-muets, sur lesquels l'institution de Prague donne des renseignements, 19 sont sourds de naissance, 35 le sont par suite de maladies ou d'accidens.

De ces 35 élèves devenus sourds après leur naissance, 6 le sont devenus dans la première année; 9, dans la seconde; 9, dans la troisième; 2, dans la quatrième; 2, dans la sixième; 2 dans la septième, etc.

L'institution de Leipzig avait, en 1830, 51 élèves, dont 22 sourds de naissance, 29 devenus sourds dans leurs premières années.

De ces derniers, 11 ont perdu l'ouïe par la fièvre scarlatine; 6, par la petite-vérole ou la rougeole; 2 par la fièvre nerveuse; 4, par un refroidissement; 1, par suite de convulsions; 4, par causes inconnues.

De ces même 29 élèves atteints de surdité accidentelle, 4, ont perdu l'ouïe dans la première année; 10, dans la deuxième; 8, dans la troisième; 3 dans la quatrième; 2, dans la cinquième.

Ces renseignements démontrent que la surdité accidentelle est encore plus fréquente que la surdité congéniale, et qu'elle survient particulièrement dans les trois ou quatre premières années.

Comme elle provient le plus souvent d'éruptions cutanées répercutées, de maladies inflammatoires, et de l'insalubrité des habitations, on comprend que, proportionnellement, elle doit se montrer plus souvent dans les familles indigentes, où les enfans sont mal logés, mal vêtus, mal nourris, mal soignés.

La surdité de naissance peut être rapportée à deux causes principales : à un vice organique originaire, et à l'insalubrité des lieux.

Dans le cas même où la surdité proviendrait d'un principe originaire, on ne pourrait pas, à proprement parler, dire qu'elle est héréditaire; car il est très rare qu'un sourd-muet transmette son infirmité à ses enfans. Nous connaissons des sourds-muets mariés à des sourdes-muettes, et dont tous les enfans entendent et parlent. Mais il arrive souvent que la même infirmité se manifeste dans les branches collatérales. Un très grand nombre de sourds-

muets ont des oncles, des tantes, ou des cousins sourds-muets, et alors la surdité est presque toujours congéniale.

La surdité, et surtout la surdité congéniale, est quelquefois accompagnée de circonstances dignes de remarque. Dans plusieurs familles on voit une succession régulière d'enfans sourds-muets et d'enfans entendant. La même mère après avoir eu un enfant sourd-muet, donne le jour à un enfant jouissant de tous ses sens; puis vient encore un sourd-muet; et ensuite un entendant, et ainsi de suite. Nous connaissons des familles qui ont quatre, six, sept, huit, dix, et douze enfans, dont la moitié sourds-muets, et où cette succession alternative n'a pas été une seule fois intervertie.

Le docteur Deleau, un de nos médecins qui s'est occupé avec le plus de succès du traitement des maladies de l'oreille, fait mention d'une femme de La Rochelle qui devient sourde à chaque grossesse; mais la surdité cesse du moment qu'elle est accouchée et tous ces enfans sont sourds.

Le fait le plus remarquable peut-être que nous offrent les anomalies de la surdité, est consigné dans le rapport annuel (1828) de l'institution d'Hartford (Etats-Unis). Il se trouvait alors dans cette institution deux sœurs sourdes-muettes. Tous ces seize cousins descendent de la même bisaïeule, laquelle jouissait de tous ses sens. Ce qui rend le fait encore plus remarquable, c'est qu'il ne s'est trouvé aucun sourd-muet parmi les enfans ou les petites-enfans de cette bisaïeule; ainsi, c'est à la troisième génération que toutes sa descendance a été frappée de la même infirmité.

Le recensement le plus complet que nous possédions pour les sourds-muets a été fait en Prusse. Le gouvernement l'a fait opérer à trois époques différentes. Celui de 1825 a constaté 6,786 sourds-muets; celui de 1827, 6,764, et celui de 1828, 8,225.

Il est évident que l'excédant du dernier relevé vient en partie de la plus grande exactitude mise dans le recensement.

Dans les districts d'Aix-la-Chapelle et de Duseldorf, on ne trouve qu'un sourd-muet par 3,000 âmes. La proportion se trouve presque trois fois plus forte dans les districts de Königsberg, de Guminen et d'Erfurt, puisqu'on y compte un sourd-muet sur un peu plus de 1,000 habitans.

On a essayé aussi de déterminer le rapport qui se trouve entre le nombre des sourds-muets et celui des sourdes-muettes: on a pu rassembler encore sur cet objet que des documens partiels. Le nombre des garçons se trouve partout supérieur à celui des filles; mais ce rapport varie de $\frac{1}{3}$ jusqu'à $\frac{3}{2}$. Si l'on en fait le moyen on trouve que le nombre des sourds-muets surpasse d'un cinquième celui des sourdes-muettes.

A continuer.

CORRESPONDANCE.

[Le trait généreux que renferme la communication suivante qu'on nous adresse de St. Hyacinthe est trop noble et trop magnifique, pour que nous ne nous empressions point de le publier dans nos colonnes. M. CADORET mérite la reconnaissance, non seulement de la corporation de St. Hyacinthe, mais du pays en général, car son œuvre est éminemment patriotique; son nom va s'allier à ceux des PLESSIS, des BRASSARD, des GIROUARD, des JOLIETTE et de ceux qui ont consacré leurs fortunes pour l'avantage de leur pays. Honneur à M. CADORET bienfaiteur du collège de St. Hyacinthe! Honneur à ceux qui ont bien mérité de la Patrie!]

M. L'ÉDITEUR,

Je suis persuadé que, tout en acquittant un devoir bien doux de reconnaissance, je ferai plaisir au public en donnant toute la publicité possible au trait de belle générosité qui fait le sujet de la présente communication. La corporation du collège de St. Hyacinthe, encouragée par le dernier octroi de la Législature et par l'espérance de secours ultérieurs, s'était enfin décidée à commencer l'érection d'un nouvel édifice, qui puisse répondre aux besoins actuels de leur institution, et aux développemens futurs qu'on projette d'y donner au cours d'études. Pour cela, elle en était à délibérer sur le choix d'un emplacement convenable pour y asseoir les nouvelles constructions, l'emplacement actuel étant jugé beaucoup trop resserré. Sur ces entrefaites, une générosité au-dessus de tout éloge a porté M. François Xavier Cadoret à donner en pur don à la corporation une magnifique ferme située à l'extrémité nord-est de notre village, pour y construire le nouveau collège. Tous les étrangers qui ont visité St. Hyacinthe, ont remarqué et admiré cette belle propriété, faisant ci-devant partie du domaine seigneurial, et embellie à grands frais par son nouveau propriétaire. Mille genres d'avantages, de beautés et de sources de jouissances pour des professeurs et pour des étudiants, s'y trouvent réunis. Elle a une largeur de plus de quatre arpens, et demi, sur trente de profondeur. L'Yamaska, au cours paisible, aux rives pittoresques, la baigne de ses eaux. A partir de ses rives, cette ferme s'élève par une pente assez douce et forme un plateau de sept à huit cents pieds en profondeur, sur la largeur ci-dessus mentionnée. Le point culminant de ce plateau, où doivent être creusées les fondations, est à quarante pieds au-dessus du niveau de l'eau. Delà la vue plane sur la rivière, le village, et de vastes plaines au sud et à l'est. Au nord-est, à l'endroit où l'on se propose de placer les cours destinés aux étudiants, s'é-